



PPX DE L'ABONNEMENT. Par trimestre, Francs 44, pris au bureau. Francs 13, franco à la poste

# LE POLITIQUE.

Les abonnemens commencent à toutes les époques. Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Chambres des députés. Discours remarquable de M. Saint-Marc Girardin, en faveur de la nationalité polonaise. Adoption d'un amendement dans ce sens, présenté par M. de Mornay. — Décision du conseil de commerce en faveur de l'introduction des rails étrangers en France. — Nouvelles d'Espagne. Guerre civile à Barcelonne. Détails. — Chambre belge. — Opinion du Journal des Débats sur l'amendement de M. de Mornay. — Nouveaux détails sur l'incendie de New York. — Renseignemens sur le chemin de fer. — Nouvelles et faits divers.

## FRANCE. — Paris, 12 janvier. CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Les débats sur l'adresse ont commencé hier. Le discours le plus remarquable qui ait été prononcé est celui de M. St-Marc Girardin, l'un des rédacteurs du Journal des Débats, pour un amendement en faveur de la nationalité polonaise. Nous croyons devoir reproduire ce discours tout entier. C'est une exposition de la politique russe, et des devoirs imposés aux gouvernemens constitutionnels, en présence de ses projets d'envahissemens. Voici comme M. St-Marc Girardin s'est exprimé :

La tranquillité intérieure de la France, a dit le roi, assure sa puissance au dehors. Il n'est personne d'entre nous qui n'ait entendu ces paroles avec joie et avec orgueil; elles nous avertissent que nous touchons enfin au but de nos efforts, que nos soins n'ont pas été vains, que nos vœux sont accomplis, et que ceux d'entre nous qui se sont associés par leur vote à la politique que le gouvernement a suivie depuis cinq ans, ont obtenu enfin la plus noble récompense qu'ils puissent espérer: la France est tranquille au dedans; elle est puissante au dehors. (Vive approbation.) La force nationale ne s'épuisera donc plus à lutter contre les partis. Nous l'emploierons à conserver aux principes de la révolution de juillet le rang qu'ils doivent avoir en Europe, à les protéger par notre influence dans les pays qui les ont admis à les propager par l'exemple rassurant de notre tranquillité intérieure, dans les pays qui hésitent encore à les adopter; nous l'emploierons à défendre contre les empiétemens de l'ambition l'équilibre européen et les traités qui le garantissent. C'est là, Messieurs, une belle carrière, et notre législation peut se féliciter d'y entrer, car c'est elle qui l'a ouverte en consolidant par son adhésion la politique de la législature précédente, en comprenant que sans la tranquillité de l'intérieur, il n'y a point de puissance ni de dignité possibles au dehors.

A Dieu ne plaise que je souhaite que cette ère nouvelle de prépondérance extérieure soit pour la France une ère d'agrandissement et de conquêtes! Après en avoir fini, j'espère, avec les inquiétudes de l'esprit de révolution, ne nous jetons pas follement dans les inquiétudes de l'esprit de conquête. Cependant, Messieurs, s'il est des personnes qui pensent que nous n'avons rien à faire qu'à nous occuper de notre puissance, évitant tout ce qui pourrait compromettre cette heureuse quiétude, laissant l'Europe et l'avenir devenir ce qu'ils pourront, tâchant d'éviter les obstacles plutôt que de les vaincre, d'ajourner les difficultés plutôt que de les trancher, et ne cherchant qu'à siffler années sur années, à travers les dangers qui ne sont évités aujourd'hui que pour repaître plus terribles demain, s'il est, dis-je, des personnes qui se laissent aller à ces idées d'insouciance et de loisir, je crois, Messieurs, qu'il est du devoir de tout bon et véritable patriote de repudier cette nonchalance, de songer que nous sommes comptables envers nos enfans de l'avenir que nous leur laisserons, et que ce serait un crime d'acheter le repos de notre vie d'un jour au prix de leur indépendance et de leur sécurité.

Je laisse de côté les discussions qui se sont élevées sur la marche que le gouvernement a suivie depuis cinq ans dans la politique extérieure. Ce sont des questions finies: ce sont des procès terminés; ce que je cherche, c'est si pendant ces procès, et à l'ombre même de leurs débats d'autres questions ne sont pas nées, d'autres faits ne se sont pas accomplis, qui doivent aujourd'hui attirer notre attention.

Parmi les faits que nos préoccupations intérieures ne nous ont point permis de surveiller, la chambre ne s'étonnera pas que je place au premier rang le développement de puissance que la Prusse doit à ses traités de douanes, traités qui tous ont été conclus depuis cinq ans, sous nos yeux.

Ce n'est pas par pur amour pour les principes de la liberté du commerce que la Prusse a fait l'association, ce n'est pas non plus par intérêt pour ses manufactures. L'effet de l'association a tourné contre les manufactures prussiennes. C'est la Saxe, Etat manufacturier et où la main-d'œuvre est moins chère qu'en Prusse, c'est la Saxe qui a profité surtout de l'association.

Qu'a donc gagné la Prusse à l'association commerciale? Messieurs, pour comprendre ce qu'elle a gagné, jetez les yeux sur la carte; voyez les Etats de la Prusse, cette longueur qui manque de profondeur, cette bande tirée et étendue à travers l'Allemagne, ce ruban irrégulier qui tantôt s'enfle et tantôt s'amincit. La Prusse telle que l'a faite le traité de Vienne a toujours à craindre qu'un coup de marteau comme celui d'Iéna ne vienne rompre la chaîne qui lie ses longs et minces Etats. De là la nécessité de prendre du corps, si j'ose ainsi parler, de s'épaissir, de faire bloc afin de mieux résister; et comme pendant la paix les agrandissemens de territoire sont impossibles, elle vise pour y suppléer aux agrandissemens d'influence. Voilà ce que la Prusse a cherché, voilà ce qu'elle a trouvé dans l'association des douanes allemandes; elle s'est fait le centre de l'unité matérielle de l'Allemagne; elle a habitué les peuples à son administration, et parmi les Etats qu'elle s'est ainsi associés, il en est que la guerre même ne pourrait plus détacher d'elle; tant les intérêts sont étroitement unis. La Saxe, qui a tant profité de l'association, est désormais unie à la Prusse; elle s'y est incorporée par ses propres intérêts, et ce que la Prusse avait cherché à faire en 1814 par le sequestre, quand elle proposait à Vienne que la Saxe fût confisquée à son profit, cette réunion, que ne voulait pas l'Autriche et qu'empêcha la France, qui toute vaincue qu'elle était, protégea cependant son alliée, cette réunion est peut-être accom-

plie aujourd'hui par l'effet d'une simple association de douanes (Ecoutez! écoutez!)

Je pourrais, messieurs, signaler d'autres symptômes qui montrent comment la Prusse, depuis cinq ans, a cherché à augmenter sa puissance aux dépens de la liberté et de l'indépendance des petits états de l'Allemagne, mais c'est presque avec regret que je parle contre la Prusse, quand je songe quelle glorieuse destinée lui promettait et peut lui promettre encore le génie de ses peuples, l'éclat de ses universités, la sagesse de son administration, créée par Frédéric-le-Grand, et qui en conserve encore l'empreinte. Nulle part il n'y a plus de sage libéralisme dans les esprits, plus de lumières dans l'administration. Pourquoi tout cela, pourquoi toutes ces causes de grandeur et de dignité nationale sont-elles comme gâtées par je ne sais quelle malheureuse influence étrangère? Pourquoi, au lieu de suivre les auspices de la guerre d'indépendance en 1813, et de marcher d'un pas ferme et hardi dans le sens de la nationalité allemande, pourquoi la Prusse ou plutôt son gouvernement penche-t-il chaque jour davantage vers la Russie? Pourquoi quitter les inspirations nationales des Stein et des Guillaume de Humboldt pour suivre les inspirations de St-Petersbourg? C'est en s'appuyant sur l'Occident, c'est en se retrempan dans les souvenirs, dans les intérêts et dans les sentimens de l'Allemagne que la Prusse peut être grande et forte, et non en s'appuyant sur le Nord. Qu'elle serve à l'Europe occidentale de tête de pont sur la Vistule et sur le Niémen, au lieu de servir à la Russie de tête de pont sur le Rhin et sur la Sarre, et alors nous reconnaitrons la Prusse du grand Frédéric. Ah! si la Prusse devenait jamais le centre de la liberté allemande, si Berlin avait une tribune politique entre son université et son arsenal, quelle force, Messieurs, et quel appui pour la civilisation européenne, quelle barrière puissante contre l'ambition de la Russie, et comme alors, loin de m'en plaindre, je verrais avec joie les destinées de l'Allemagne s'associer avec les destinées de la Prusse!

Chose remarquable et qui fait honneur à la prévoyance du doyen et du maître de notre diplomatie! dès 1814, M. de Talleyrand prévoyait que la Prusse se tromperait de route et manquera à sa destinée. Il disait dans le Mémoire sur la Saxe présenté au congrès de Vienne :

« Un autre prétexte allégué en faveur de la réunion de la Saxe à la Prusse, c'est qu'on veut faire de cette dernière une barrière contre la Russie. Mais les souverains des deux pays sont unis par des liens, qui font, que tant qu'ils y vivront tous deux, l'un n'aura rien à craindre de l'autre; cette précaution ne pourrait donc regarder qu'un avenir fort éloigné; mais que diraient ceux qui appuient avec tant de chaleur le projet de réunion, si, témoins de cet avenir, ils voyaient la Prusse s'appuyer de la Russie, pour obtenir en Allemagne une extension qu'ils lui auraient facilitée et appuyer à son tour la Russie dans des entreprises sur l'empire ottoman. »

L'abandon volontaire que la Prusse semble faire de son rôle d'état allemand et de sentinelle avancée de l'Europe rend plus regrettable que jamais, vous le sentez tous, la disparition de la Pologne, de cette autre gardienne de l'Europe et qui l'a si glorieusement gardée contre la barbarie, témoin Vienne et Sobieski, quand la barbarie venait de Constantinople.

Il y a, messieurs, dans l'histoire une grande et immortelle Pologne; c'est elle qui a été démembrée en 1772, qui ressuscita en 91 pour être mutilée de nouveau en 95 et qui ne pouvant pas se résigner à mourir s'est encore levée de son tombeau en 1830. Celle-là, messieurs, je n'en parle pas; elle appartient au passé et à l'avenir peut-être, j'espère; mais ce n'est point celle d'aujourd'hui. La Pologne d'aujourd'hui, celle pour laquelle nous avons droit de réclamer, c'est la Pologne du traité de Vienne. C'était, je le sais, une Pologne humble et modeste que la Pologne de 1815, un reste de Pologne; mais ce reste était honoré du respect même de l'empereur Alexandre, qui parlait à la nation polonaise un langage digne d'elle et de lui; mais il y avait encore là une patrie et un patriotisme, ce sont les paroles d'Alexandre; il y avait des institutions garanties par des traités, ce sont encore ses expressions; il y avait une diète, composée de deux chambres, et il y avait la liberté individuelle, la liberté de la presse; et il y avait enfin une tribune polonaise, et quant à moi, c'est là ce qui me semblait la barrière la plus puissante opposée à la Russie. Non, je ne comptais pas tant encore pour contenir la Russie et pour lui servir de digue, je ne comptais pas tant encore sur la vieille haine qui divise la Russie et la Pologne que sur cette tribune nouvelle élevée à la porte de la Russie, et faisant sentinelle contre elle. Les haines des peuples s'effacent, les rampans nationaux s'éteignent; mais dans ces institutions représentatives, dans cette liberté et dans cette tribune polonaise, si discrète qu'elle fut, je voyais une jeune et vivace Pologne, une Pologne libérale, et c'était là la barrière la plus forte que l'Europe pût trouver contre la Russie. Partout où il y aura une tribune, partout où il y aura des institutions libres, si timides qu'elles soient, à Russie craindra de mettre le pied sur ce sol brûlant. Il y a incompatibilité entre la Russie et la liberté, et c'est pour cela que la liberté est la meilleure frontière contre la Russie. (De toutes parts: Très-bien!) Où est cette frontière aujourd'hui, où est cette borne posée par le congrès de Vienne? et posée avec intention, messieurs, car tout le monde au congrès de Vienne déplorait le sort de la Pologne et craignait l'ambition de la Russie.

M. de Talleyrand disait dans une lettre au prince de Metternich le 19 décembre 1814 :

« De toutes les questions qui doivent être traitées au congrès, le roi aurait considéré comme la première, la plus grande, la plus éminemment européenne, comme hors de comparaison avec tout autre, celle de Pologne,

« s'il lui eût été possible d'espérer, autant qu'il le désirait, qu'un peuple si digne de l'intérêt de tous les autres par son ancienneté, sa valeur, les services qu'il rendit autrefois à l'Europe, et par son infortune, pût être rendu à son antique et complète indépendance. »

M. de Metternich écrivait à M. de Hardenberg, ministre de Prusse :

« Il s'agit de fixer des bornes aux vues que la Russie développe d'une manière aussi inquiétante pour le repos de l'Europe, qu'elles sont contraires aux textes des traités. »

Ce n'est donc pas sans intention que le traité de Vienne a voulu qu'il y eût une Pologne, et que cette Pologne eût des institutions nationales. Le congrès de Vienne n'a pas voulu que la Pologne fût purement et simplement incorporée à la Russie; il a voulu laisser subsister une différence, une séparation, une frontière, et cette frontière il ne l'a pas cherchée seulement dans le vain titre de royaume de Pologne; il l'a cherchée dans les institutions différentes de la Russie, dans des institutions qui indiquaient une société et une nation autres que la société et la nation russes. Où sont aujourd'hui ces institutions, où est cette frontière morale? L'empereur Nicolas l'a détruite seule et de son autorité privée par le statut organique du 26 février 1832. Il a aboli les institutions qui personnifiaient la nationalité polonaise; il a fait que désormais on peut passer de Pologne en Russie et de Russie en Pologne, de plain-pied, si j'ose ainsi dire, et sans qu'aucun signe vienne nous avertir que vous passez d'un état dans un autre état. Partout aujourd'hui en Pologne comme en Russie mêmes lois, mêmes procédés, même forme d'obéissance. Il n'y a plus de différence, plus de démarcation. Tout est despotisme, tout est Russie. Par le statut organique du 26 février 1832 la frontière de Russie s'est avancée de cent lieues au cœur de l'Occident; et encore, l'empereur Nicolas dans un discours fameux se plaint de cette frontière qu'il trouve trop ouverte et trop accessible à l'Europe. (Profonde sensation.)

Non! le statut organique du 26 février 1832 n'est pas une simple mesure administrative; c'est une agression contre l'Europe. (Voix nombreuses: Oui! oui!) Cet acte ne regarde pas seulement la Pologne, à qui elle enlève ses institutions; il regarde aussi l'Europe, à qui elle enlève une des barrières qu'elle s'était ménagées. C'est ainsi que l'a jugé le gouvernement, qui n'a point reconnu cet acte, et je l'en remercie, et je crois que c'est le devoir de la chambre d'appuyer le gouvernement par une protestation annuelle, qui témoigne à la Russie de l'inaltérable concert qu'il y a entre les chambres et le ministère à l'égard de la nationalité polonaise. Cette protestation ne sera point inutile ni platonique; elle réserve un grief et un droit évident; elle interrompt la prescription que veut établir le vainqueur; elle avertit la Pologne qu'elle peut encore espérer; elle prévient par cet espoir consolant les violences d'un patriotisme désespéré et impuissant; elle contient le zèle et lui dit de se conserver pour l'avenir. Enfin, et surtout dans l'état actuel de l'Orient, ce grief immortel inquiète et retient la Russie impatiente de s'élançer sur le Bosphore. La Pologne ne peut plus être une force pour l'Europe; mais elle est une plaie pour la Russie. (Nombreuses marques d'approbation.)

Voix de la gauche: Oui, c'est la plaie de la Russie; l'expression est juste.

M. Saint-Marc Girardin: La Pologne est une plaie pour la Russie; car la Providence a voulu que l'injustice fût pour l'injuste une plaie toujours saignante. Cette plaie vengeresse, ce n'est point nous, j'espère, qui la cicatriserons par notre silence. (Nouvelles marques d'adhésion.)

J'ai parlé de l'Orient, Messieurs, c'est là surtout que je retrouve la Russie ambitieuse et menaçante au midi comme au nord; seulement au nord nous en sommes séparés par l'Autriche et par l'Allemagne. Au midi nous n'en sommes séparés que par l'empire Ottoman qui se meurt, par la Grèce, qui naît à peine, et par le royaume de Naples. Je voudrais pouvoir dire que depuis 1830 la Russie n'a fait de ce côté aucun pas vers l'Occident. Je voudrais pouvoir dire que depuis sa paix d'Andrinople son ascendant sur la Turquie ne s'est point augmenté! Mais vous avez vu, Messieurs, comment par le penchant fatal des événemens la paix a mieux servi encore la Russie que la guerre elle-même; vous avez vu comment en 1831 après la bataille de Koniah la Turquie, pour arrêter la victoire égyptienne, fut forcée d'avoir recours à la Russie. Alors aussi, et avant de solliciter le secours de la Russie, elle sollicita le secours des flottes françaises et anglaises. Pourquoi ne l'obtint-elle pas? Pourquoi les escadres alliées n'entrèrent-elles pas dans le Bosphore et ne vinrent-elles pas jeter l'ancre devant Constantinople, afin de rendre en quelque sorte au Sultan sa flotte brûlée à Navarin? Pourquoi lui laissa-t-on demander et recevoir ce service de la Russie? reçu de la France et de l'Angleterre qui ne sont pas voisines de la Turquie et qui n'ont sur cet empire aucune vue de convoitise ambitieuse, ce secours sauvait la Turquie sans l'asservir à personne. Recu de la Russie, la Turquie n'échappait aux armées conquérantes d'Ibrahim que pour tomber sous le joug des armes libératrices de l'empereur Nicolas. En 1832 et 1833, la vue de cette vérité troublait la diplomatie; elle négociait avec ardeur, avec intelligence; mais pendant ce temps, la Russie faisait partir ses vaisseaux et marcher ses soldats, tandis que les escadres alliées restaient immobiles et que nos soldats français en Morée continuaient à monter la garde dans Argos et dans Napoli.

Je me trompe, Messieurs, qu'une chose fut faite. L'amiral Roussin arrivait à Constantinople. Il apprend que la Turquie va être secourue par la Russie; il voit la portée de ce secours; il menace; il engage le nom de la France; la Porte se rassure, contremande la flotte russe. Mais celle-ci décidée à secourir la Turquie malgré elle-même, continue

sa route. De son côté, la diplomatie russe recommence à effrayer ou à corrompre la Porte, qui, tremblante, indécise entre les armes d'Ibrahim, l'escadre russe, et les paroles de la France et de l'Angleterre, qui n'avaient que des paroles, rappelle ce secours devant Constantinople et les soldats russes bivouaquent sur la côte d'Asie, tout cela sous les yeux d'un peuple superstitieux, qui croit à la fatalité, et qui, à l'aspect des Russes à Constantinople, s'habitue à baisser la tête sous la volonté de Dieu.

Je ne veux point, Messieurs, faire le récit des négociations qui décidèrent enfin Méhémet à accepter la paix, et qui semblaient affranchir la Turquie du joug de ses libérateurs. L'Europe elle-même respira, et en France nous nous félicitâmes, je crois, du succès de notre intervention qui avait contenu l'Égypte et sauvé la Turquie, quand la découverte inattendue du traité du 8 juillet 1833, du traité d'Unkiar-Skelessi, vint troubler nos félicitations et révéla à la France et à l'Angleterre que si malgré nous la Russie avait secouru la Turquie, si malgré nous elle l'avait, pendant quatre mois, tenue humiliée sous ses secours, malgré nous encore, quand ses vaisseaux et ses soldats s'étaient retirés, elle avait laissé pour garnison en Turquie un traité d'alliance aussi oppresseur que ses secours.

Au mois de janvier 1834, dans la discussion de l'Adresse, la conversation s'engagea entre le ministère et quelques membres de la Chambre sur le traité du 8 juillet 1833. Ces honorables membres prétendaient que le traité du 8 juillet 1833 remettait entre les mains de la Russie les clefs des Dardanelles, et, selon moi, ils avaient raison : le ministère répondait que ce traité avait constaté la faiblesse de la Turquie, mais qu'il ne l'avait pas créée, qu'il ne fallait donc pas dire que ce traité avait tout perdu, quand il n'avait perdu que ce qui était auparavant ; que l'ascendant de la Russie sur la Turquie résultait de son voisinage et que personne ne pouvait empêcher Sébastopol d'être près de Constantinople.

En thèse générale, Messieurs, et sans débattre quelques points de fait, tout cela aussi est vrai : non, ce n'est pas le traité du 8 juillet 1833 qui a créé les dangers de l'Empire ottoman et qui l'a livré aux Russes : ce qui l'a livré aux Russes, c'est sa faiblesse, c'est cette loi fatale qui fait que le faible est dévoré par le fort. Non, le traité du 8 juillet n'a rien changé dans l'attitude de la Porte à l'égard de la Russie. Elle était faible et dépendante avant le traité, elle est faible et dépendante après le traité : la Russie pouvait entrer à Constantinople avant le traité, elle peut de même y entrer après.

J'analyse cette discussion, parce qu'il me semble que, quoique se réfutant l'un l'autre, le ministère et l'opposition étaient d'accord. L'opposition, en effet, disait que le traité du 8 juillet donnait à la Russie les clefs du Bosphore, et le ministère disait qu'elle les avait avant même ce traité, d'où l'on peut conclure, je pense, qu'elle les a, quel que soit le jour où elle les a prises ; ce qui amène aussitôt cette demande toute naturelle : Que faire pour les lui ôter ?

À prendre seulement les choses depuis Pierre-le-Grand, voilà près de cent cinquante ans que la Russie est la voisine et l'ennemie de la Turquie. Pourquoi, pendant cent vingt ans au moins, ce voisinage n'a-t-il pas eu son effet ? Pourquoi, pendant cent vingt ans au moins, le Bosphore n'a-t-il été libre, indépendant et inutile, selon la réflexion de Montesquieu, qui remarque que les Turcs sont un peuple fait exprès pour posséder inutilement la plus forte position de l'Europe ? C'est que pour arrêter la Russie, il y avait la force même de l'Empire-Ottoman : aujourd'hui cette force n'existe plus. Jusqu'à ce qu'elle revienne, si elle peut revenir, il faut la remplacer ; sans quoi le Bosphore passera des mains qui l'amortissaient, dans les mains d'un peuple qui saura le faire valoir contre l'Europe. Si les Turcs ne sont plus que les gardiens titulaires du Bosphore, le Bosphore cesse d'être inutile, il cesse d'être neutre.

Comment, messieurs, lui rendre cette neutralité dont dépend la sécurité de l'Europe ? Cela est-il possible avec le voisinage prépondérant, avec la proximité oppressive de la Russie ? Non, cela n'est pas possible tant que les Russes seront si près et que l'Europe occidentale sera si loin ! Non, cela n'est pas possible tant que la Russie sera chaque jour plus près de sa proie, et que l'Europe occidentale ne sera point à portée de défendre ce que la Russie est à portée d'envahir. Je crains, messieurs, je crains beaucoup que la seule manière d'empêcher les Russes d'entrer à Constantinople, ce ne soit d'en être aussi près qu'eux. (Vive sensation.)

M. Odillon-Barrot : C'est cela !

M. Saint-Marc Girardin : Je dis que je le crains, parce que je n'espère guères que l'Europe occidentale se décide à prendre cette sûreté. Et cependant, Messieurs, qu'il me soit permis de citer un exemple historique qui est tout près de nous. Je ne parle pas de la Grèce que vous avez occupée pour la sauver de l'Égypte et de la Turquie, je parle de quelque chose de plus récent encore. En 1832, nous pouvions craindre que, sous prétexte de réprimer les troubles, l'Autriche ne s'emparât des légations et ne rompît par cet empiètement l'équilibre tel quel de l'Italie ; nous pouvions craindre que le pape, trop faible pour refuser les secours de l'Autriche ne se laissât secourir et soutenir plus qu'il n'importait à notre politique. Que fit l'illustre M. Périer ? vous le savez : il occupa Ancône et ce coup hardi soutint le Pape, contint l'Autriche et maintint l'équilibre italien. Dans les premiers moments, l'expédition d'Ancône fut critiquée. Depuis, tout le monde a compris qu'ayant intérêt au maintien de l'état de possession en Italie, le seul moyen de protéger cet état contre la prépondérance du voisin, c'était de nous y créer un voisinage. M. Périer ne s'en rapporta pas à l'indépendance nominale du Pape : il pensa qu'il n'y avait d'indépendance qu'avec la force, et il mit bon gré malgré, près du Pape une force capable de soutenir son indépendance.

Tant que l'Europe occidentale n'aura pas son Ancône en Orient, il faut craindre, Messieurs ; car le sultan n'est guères plus fort que le Pape (rire général), il est, comme lui, à la merci de qui veut le secourir, et la Russie est pour Constantinople une voisine du même genre que l'Autriche pour les légations.

Messieurs, je le dis avec une triste et profonde conviction : le jour où la Russie sera à Constantinople, c'en sera fait de l'indépendance et de la liberté de l'Europe. (Dénégations sur plusieurs bancs du centre.)

M. Odillon-Barrot : C'est juste ! Rien n'est plus évident.

M. Saint-Marc Girardin : Messieurs, ce n'est ici qu'un jugement individuel. C'en sera fait surtout de l'avenir que je croyais réservé à la civilisation française, car je ne sé-

pare point cette civilisation de la liberté. C'est donc, selon moi, le devoir de quiconque à cette douloureuse croyance, de faire de temps en temps retentir un cri d'inquiétude, J'aimerais mieux la guerre, même aujourd'hui, que l'asservissement, fut-ce dans cent ans, pour nos arrière-neveux. Et quand je parle de cent ans, j'oublie l'histoire ; j'oublie qu'il n'a pas fallu cent ans à la Russie pour s'avancer d'Azof jusqu'aux portes de Constantinople.

La paix de Kémardji est de 1774, deux ans après le premier partage de la Pologne. Soixante ans lui ont suffi pour venir où elle est. Encore soixante ans, où sera-t-elle ? C'est par l'esprit de suite et de persévérance dans ses desseins que la Russie est arrivée au point de grandeur où nous la voyons ; et je sais quel est sous ce rapport le désavantage des gouvernements libres : la teue et la suite leur sont plus difficiles ; les ministres changent ; les assemblées sont renouvelées ; les résolutions s'oublient ou ne se poursuivent pas avec opiniâtreté ; tandis que dans les cabinets despotiques les traditions se transmettent fidèlement. Mais c'est une raison de plus, selon moi, pour les gouvernements libres, d'employer utilement les temps de tranquillité qu'ils peuvent avoir. Quand le pays est calme au dedans, c'est un devoir alors de jeter sur le dehors un regard de surveillance et d'agir avec décision. La force des gouvernements despotiques est dans leur persistance ; celle des gouvernements libres est dans l'élan et dans la rapidité de leur action. Il faut qu'ils agissent vite, ne sachant pas s'ils pourront agir long-temps. Nous sommes tranquilles et calmes, Messieurs, nous avons une bonne armée, une vaillante marine, de jeunes princes qui ont glorieusement reçu le baptême du soldat ; nous avons une allié qui a les mêmes intérêts que nous et les mêmes antipathies. C'est le moment ou jamais de jeter sur les desseins ambitieux de la Russie un regard de surveillance et d'agir avec cette décision qui, comme l'enseigne l'exemple de M. Périer, prévient la guerre en paraissant la risquer. (Approbation unanime.)

J'appuierai tout amendement qui aura pour objet d'engager le gouvernement à continuer de concert avec ses alliés à surveiller l'état de l'Orient et à maintenir l'équilibre européen qu'a compromis l'atteinte portée en 1832 aux institutions garanties par le traité de Vienne à la nation polonaise.

Ce discours, écouté avec une faveur toujours croissante, est suivi de marques nombreuses d'approbation. M. Saint-Marc Girardin reçoit les félicitations d'une multitude de ses collègues.

La séance est levée à six heures, et la discussion continuée à demain. On se réunira, avant la séance publique, dans les bureaux, pour l'examen d'une proposition déposée par un membre.

La chambre des députés a adopté, dans sa séance d'hier, à une grande majorité, un amendement de M. de Mornay, en faveur de la Pologne. Il est ainsi conçu :

« Cette heureuse harmonie (entre la France et les puissances étrangères) nous donne l'espoir que, d'accord avec la Grande-Bretagne et les puissances dont les intérêts sont liés aux nôtres, vous pourrez, sire, rétablir l'équilibre européen si nécessaire au maintien de la paix, et que le premier gage en sera la conservation de l'antique nationalité polonaise consacrée par les traités. »

La question qui doit occuper aujourd'hui les moments de la Chambre est celle de l'annexion. M. Salverte a déposé, sur le bureau de la Chambre, un amendement dans lequel il demande une mesure de ce genre sans restriction aucune.

Du 13. — Hier de 7 à 9 heures du soir deux courriers sont partis des ambassades prussienne et russe ; pour Berlin et St-Petersbourg. Deux heures après, M. d'Appony expédiait aussi un courrier.

On a remarqué dans la soirée d'hier l'absence de M. de Pahlen dans les trois salons ministériels qui s'ouvrent le mardi.

Il n'est pas besoin de dire que ces envois de courriers et la bonderie de M. de Pahlen s'expliquent par le vote de l'amendement de M. Mornay.

— Les conseils du commerce et des manufactures ont émis dans leur assemblée d'hier leur vote dans la question des chemins de fer. Le conseil de commerce, a été d'avis de l'introduction en France, avec franchise, des rails étrangers.

Le conseil des manufactures a arrêté la résolution dont voici le texte :

« Dans l'état de la production du fer en France ;  
« le conseil est d'avis qu'attendu qu'il a été suffisamment constaté que nos forges sont en mesure de fournir les rails nécessaires à la construction des chemins de fer actuellement concédés,  
« et de ceux que le développement probable de ces nouvelles et importantes voies de communication pourrait exiger, il n'y a pas lieu d'introduire de dispositions spéciales en leur faveur dans nos tarifs. »

« Dans le cas d'un grand développement prévu ; tel que la construction simultanée de plusieurs grandes lignes, la loi qui accorderait les concessions aurait à statuer sur la nécessité d'accorder des immunités ou des modifications spéciales au tarif. »

Le conseil d'agriculture ne s'est réuni qu'aujourd'hui et n'a pas encore pris de décision à cet égard.

— On a beaucoup parlé dans le monde d'un acte de bienfaisance d'un de nos premiers auteurs dramatiques envers Lacenaire et du danger qu'il aurait couru, sans le savoir, en cette circonstance. Lacenaire a raconté en effet à son ancien professeur que dans les jours d'un mois de juin il se présenta chez M. Scribe, lui fit entendre qu'il était forcé de s'éloigner de Paris sans lui dire pourquoi, et obtint de lui un peu d'argent qu'il lui demanda. « J'en garde un religieux souvenir, a ajouté Lacenaire ; mais si M. Scribe

m'avait refusé, M. Scribe ne ferait plus aujourd'hui de vaudevilles, ni opéras, ni comédies... »  
(Gazette des Tribunaux.)

## NOUVELLES D'ESPAGNE.

Barcelone, 5 janvier. — La nuit du 4 au 5 a été signalée par d'horribles excès : une sourde fermentation régnait depuis quelques jours dans cette ville ; elle avait pris un niveau de degré d'intensité depuis la nouvelle que les prisonniers retenus à San-Lorenzo del Biechus par les carlistes avaient été fusillés. Les autorités cependant ne s'inquiétaient que faiblement de ces dispositions populaires ; seulement les régimens qui devaient quitter la ville le 4, avaient reçu contre ordre dans la matinée.

Toutes les troupes étaient consignées dans leurs casernes : on apprit dans la journée, que quelques cabecillas (chefs) carlistes, s'étaient évadés de prison, le peuple murmurait hautement, une décision du conseil de guerre qui s'était tenu dans la journée vint mettre le comble à l'exaspération. Ce conseil s'était contenté de condamner à quelques années de déportation des carlistes, convaincus d'avoir commis des actes d'atrocité d'avoir crevé les yeux à des femmes.

A peine la sentence est connue, que des bandes armées, qui sans doute avaient le mot d'ordre depuis peu de jours, se mettent à parcourir les divers quartiers de la ville criant : mort aux carlistes : ces hommes appartenaient presque tous au 12<sup>e</sup> bataillon de la garde nationale, dit de la Blusa, ce bataillon est celui qui contribua, comme on sait, le plus puissamment à la révolution du 5 août. Il était quatre heures, lorsque ces groupes armés et mobiles commencèrent leurs exécutions dans les rues : la nuit arrive bientôt, les rassemblements devenaient de plus en plus menaçants.

Bientôt la générale est battue, les troupes se rassemblent à la hâte et se portent sur les points où les groupes étaient plus nombreux : En ce moment, le peuple assiégeait l'hôtel de la capitainerie générale, et demandait à grands cris que l'on fusillât tous les prisonniers carlistes. Le général Alvarez, espérant calmer cette populace en furie avait promis l'exécution pour le lendemain, nouvelles clameurs : à l'instant même s'écrie-t-on de tous côtés, le général refuse. Aussitôt un cri de guerre s'échappe du sein de cette masse d'hommes armés : Asaltar la Ciudadela (donnons l'assaut à la citadelle) on apporte des échelles que l'on dispose dans les fossés : l'avant-poste est enlevé et le peuple dans son impétuosité, prend d'assaut la citadelle. Les vainqueurs exaltés par ce triomphe se ruent vers les appartements du gouverneur Pedro de Pastors qui appartenait sa défaite au même temps que la bataille remet les clefs des cachots.

Le premier prisonnier qui tombe sous le fer de ces forcenés est O'Donnell, pris à l'affaire d'Alcos. Son cadavre est lancé du haut des remparts, à la multitude qui se jette, avec des hurlements de rage et de joie, sur cette proie sanglante une corde est attachée aux pieds de la victime, et après avoir traîné ce cadavre dans toutes les rues, après avoir assouvi, à la lueur des torches, leur soif de vengeance, ces cannibales brûlent ces restes mutilés sur la Rembla, au même endroit où fut brûlé Bassa. Pendant cette dégoûtante orgie, d'épouvantables scènes de désolation de massacre se passaient dans la prison où quelques bandits aussi farouches que déterminés, fusillaient de malheureux prisonniers sans défense ; aux cris de détresse des victimes aux vociférations des assassins se mêlaient les hurlements de joie du peuple au dehors qui répondait par un hurlement à chaque nouveau coup de feu. Le pont le vis avait été abaissé : le peuple, maître absolu de la citadelle y poursuivait avec acharnement cette œuvre de mortelle vengeance après avoir massacré tous les prisonniers, on s'élançait dans les salles où des malades sur leur lit de douleur, recevaient la mort, on ignore encore le véritable nombre des victimes.

Le massacre avait commencé vers huit heures du soir, à minuit il aurait encore. La garde nationale, impassible stationnait tranquillement, l'arme au bras, sans faire la moindre démonstration pour arrêter le torrent populaire. La ville a été illuminée toute la nuit.

Ce matin le général Alvarez a passé la revue des troupes qui avaient bivouaqué sur les places publiques, et inspectant les rangs de la garde nationale, il leur a exprimé toute sa satisfaction pour la conduite tenue la veille : il a ajouté qu'il serait toujours au milieu d'eux ; ce calme apparent du général, gouverneur en l'absence de Mina, ces éloges donnés à la troupe qui n'a rien fait pour prévenir d'horribles massacres, ont de quoi étonner, surtout si l'on pense qu'au moment même où le général s'exprime ainsi, le peuple parle de proclamer la constitution et de démolir la citadelle ! L'autorité n'aurait-elle pas été étrangère à ce mouvement, il serait pénible de le penser. L'obscurité de la soirée a été fatale aux assassins eux-mêmes qui se font fusillés croyant tirer sur des carlistes ; on vient d'afficher trois pièces officielles dont voici la traduction :

1<sup>o</sup> Barcelonnais !  
L'ordre public est rétabli ; les commandans des bataillons de la garde nationale, ont promis, aidés de leurs corps respectifs, de maintenir la tranquillité ! Ils demeurent chargés de prévenir tous désordres, les patrouilles sous leurs ordres, traiteront avec rigueur quiconque manifesterait de nouveau l'intention de troubler l'ordre public, ainsi qu'ils le firent le 6 août dernier, en sauvant les propriétés de tous Barcelonnais, j'ai la confiance que vous donnerez au monde le magnifique exemple de votre amour pour la paix et l'ordre public.

Barcelone, le 5 janvier 1836.

Le gouverneur-général, ALVAREZ.

2<sup>o</sup> Aux habitans de Barcelone !

Rien n'assure la stabilité du gouvernement et la durée des états, comme l'ordre et la liberté ; si intimement liés au bien être et à la civilisation du peuple.

Les autorités civiles et militaires consacrent leur temps à cet objet si précieux ; elles prennent les mesures qu'elles jugent les plus opportunes pour éviter les désordres produits par les passions ignobles qui accompagnent l'exaltation des esprits dans des temps comme le nôtre. Le corps municipal de cette grande cité, jaloux d'assurer son bonheur, ne doute pas que les habitans dociles à la voix des autorités résolues à la protéger avec la même énergie qu'elles déploient le 6 août dernier, au milieu de la force armée, se montreront comme toujours sensés et prudents, disposés, comme par le passé, à coopérer au rétablissement de la tranquillité, après ces courts instants d'agitation. Ainsi nous prouverons à l'Europe éclairée, par ce noble exemple, que les menaces de nos ennemis sont impuissantes à nous ravir le louable orgueil que nous mettons à conserver l'ordre avec la liberté, ces deux plus beaux attributs des hommes libres.

Barcelone, 5 janvier.

(Suivent les signatures des membres de l'ayuntamiento)

Au public!

Afin que la résolution prise par la junte des autorités, dans sa séance extraordinaire d'hier, puisse être bien et dûment accomplie, défense formelle est faite aux enfants de parcourir les rues avec des torches allumées, ainsi que cela se pratique la veille des rois. Celui d'entre eux qui contreviendrait à cette défense, sera arrêté et mis à la disposition des autorités. Les pères et tuteurs demeurent responsables de l'exécution du présent arrêté.

Barcelonne, 5 janvier 1836.

L'alcade, *Jose Mariano de Cabanes*.

Cinq heures de l'après-midi. — Les placards affichés dans les divers quartiers, n'ont produit que peu d'effet en général, ils sont commentés d'une manière peu favorable pour l'autorité, dont on trouve le langage peu ferme.

De nombreux détachemens de la garde nationale parcourent la ville, tambour et musique en tête, les drapeaux au milieu des compagnies; ils portent en triomphe la pierre de la constitution.

6 heures. — La pierre de la constitution vient d'être placée devant le palais de la capitainerie générale avec une grande solennité: des vivats bruyants et des décharges de mousqueterie ont accompagné cette démonstration, qui a provoqué les acclamations de la foule accourue pour être témoin de ce spectacle nouveau.

7 heures du soir. — Enfin la garnison se met en mouvement. L'autorité vient de donner l'ordre d'enlever la pierre de la constitution. On se bat sur la place du Palais; il n'est plus possible d'approcher. La fusillade se fait entendre; des escadrons de cavalerie exécutent des charges dans les rues avoisinant cette place, où la révolte paraît vouloir se concentrer. Dans d'autres quartiers, le mouvement se propage, des gardes nationaux courent dans tous les sens criant: Aux armes! à la place du Palais; la constitution ou la mort!

La ville offre tous les symptômes de la plus vive agitation, et la nuit pourrait être signalée par de graves malheurs.

## BELGIQUE.

**Bruxelles, le 14, (trois heures.)** Il est arrivé plusieurs courriers de Paris, les uns se sont arrêtés ici, et les autres ont passé outre. La bourse a débuté par une reprise assez forte sur le cours précédent, on a fait 50 1/4. On a fait circuler le bruit que la hausse de Paris était annulée par de mauvaises nouvelles. Après la cote on est resté à 49 3/4.

Paris vient, dit-on, à 50. d'autres disent à 49 3/4. Anvers deux heures 50 argent.

**Londres, le 12 janvier, (quatre heures.)** Les transactions n'ont pas eu beaucoup d'activité à notre bourse, et les fluctuations sont insignifiantes: consolidés comptant 92 5/8 à 3/4; belges 101 3/4; hollandais 2 1/2 p. c. 55 1/4 1/8, 5 p. c. 103; *Espagnols*. Ardoin au comp. 50 1/8, 49 3/4 à 50 1/4, pour le 15 courant 50 3/8 1/2 49 3/4 7/8 5/8 50 1/4 à 50 1/8, passifs 16 3/8 1/2 à 1/4, différés 24 7/8 à 25; portugais 5 p. c. 84 7/8 à 85, 3 p. c. 54 1/2 à 5/8; brésiliens 85; colombiens 1824 3/4 1/4 à 1/8; péruviens 25 7/8; grecs 1815 3/4 1/2 à 3/5; russes 109 3/4.

## CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 14 janvier. — La séance est ouverte à une heure et demi.

M. Gendebien demande que l'on donne lecture de la pétition du sieur Destombe, relative à l'adjudication des lits militaires.

M. le président. Les sections ayant autorisé la lecture de la proposition déposée par M. Depuydt, la parole est à M. Depuydt.

M. Depuydt donne lecture de ce projet de loi, qui est ainsi conçu:

Article unique. La disposition contenue dans l'article 1<sup>er</sup> du décret du 30 juin 1831, relative à l'entrée des houilles françaises en Belgique, est applicable à toutes les houilles étrangères entrant par la partie de la frontière belge, comprise entre Remich et Vauden (province de Luxembourg.)

Cette proposition est développée, prise en considération et renvoyée en sections.

M. Deschamps donne lecture de la pétition du sieur Destombes; elle sera insérée au *Moniteur*.

M. le ministre de la guerre à la parole pour répondre aux orateurs de la veille, ce qu'il fait avec assez d'étendue.

MM. de Jaeger et Jadot établissent qu'il n'a pas répondu aux véritables objections qu'ils lui avaient faites.

La discussion sur le budget est ensuite continuée jusqu'à 5 heures sans nouveaux résultats. Nous reviendrons sur cette discussion.

## LIEGE, LE 15 JANVIER.

Les nouvelles étrangères sont aujourd'hui fort importantes. La guerre civile déploie ses fureurs dans la capitale de la Catalogne. Jamais, semblait-il, un mouvement insurrectionnel plus grave n'avait éclaté en Espagne depuis 1820. On trouvera plus haut les derniers rapports parvenus en Belgique sur ces déplorables événements. Au départ du courrier les troubles continuaient. — Un autre fait important est l'adoption par la chambre des députés de France, d'un amendement en faveur de la nationalité polonaise. Cet amendement d'après le compte rendu du *Journal des Débats* a été voté par une grande partie des membres qui siègent au centre de la chambre, réunis dans cette occasion aux membres de l'opposition. Le ministère nous a semblé combattre assez faiblement la rédaction de l'amendement en question. Nous reproduisons demain le discours du président du conseil. Nous avons cru devoir donner la pré-

férence aujourd'hui à celui de M. St-Marc Girardin, qui a déterminé le vote de la chambre. C'est une magnifique exposition de la situation politique de l'Europe, de ses dangers, et son avenir. Voici les réflexions que fait le *Journal des Débats* sur les résultats de la séance du 12.

« Un seul de ces paragraphes a donné lieu à une discussion assez vive, le paragraphe relatif au maintien de l'équilibre européen et à l'exécution des traités. De l'aveu de tout le monde, si la Pologne n'est pas nommée dans ce paragraphe, c'est cependant la Pologne que la commission a en vue. De là cette question toute naturelle, si c'est de la Pologne qu'on a voulu parler, pourquoi ne pas nommer la Pologne? Pour qui prétend-on faire un secret de ce qu'on a voulu dire? Pour la France? Pour la Russie? par le temps qui court, les secrets sont très-difficiles à garder, même les secrets qui ne sont confiés qu'à un très-petit nombre de personnes. La publicité envahit tout; mais nous l'avouons franchement, nous sommes encore à savoir ce que peut être un secret qui doit passer par une discussion publique et avoir tout l'univers pour confident. Il fallait donc, ou retrancher le paragraphe, ou le rendre plus clair, pour n'avoir pas l'air de ne pas oser dire ce que l'on désire faire entendre à tout le monde.

« Nous ne sommes pas surpris, pour notre part, que la chambre ait adopté un amendement, qui, après tout, n'en dira pas plus que la discussion d'hier et d'aujourd'hui. Pour le fond, tout le monde est d'accord. Loin de faire un mystère de l'intérêt que lui inspire la malheureuse nation polonaise, le gouvernement français s'en fait un honneur; il a protesté contre la réunion de la Pologne à la Russie; ces protestations, il est décidé à les maintenir; il les a renouvelés aujourd'hui même devant la chambre, c'est à dire devant toute l'Europe, par la bouche de M. le ministre des affaires étrangères. Pourquoi l'adresse n'exprimait-elle pas des sentimens et des opinions que personne n'hésite à exprimer librement à la tribune. Peut-être si des circonstances nouvelles n'étaient pas venues réveiller la sympathie publique pour les misères de la nation polonaise, la chambre aurait elle gardé le silence. Le discours de Varsovie a ému vivement les esprits; la chambre n'a pas voulu couvrir de son silence une usurpation que la Russie n'a pas daigné couvrir du sien: l'adresse de la chambre n'est qu'une juste satisfaction donnée à l'indignation publique. En pareille nature, la France a toujours donné l'exemple. Nous sommes heureux, au reste, de le répéter: s'il y a eu dissentiment dans la chambre, c'est sur la convenance d'une protestation nouvelle, nullement sur le fond des choses. »

Une maison de commerce de Verviers, a reçu une lettre de New-York, écrite par le consul belge, qui donne de nouveaux détails sur le vaste incendie qui a éclaté le 16 décembre dans cette dernière ville. — Des rues entières, situées dans le centre du quartier des affaires, occupé par le commerce en gros, ont été réduites en cendre. Des masses de produits coloniaux, des thés, des spiritueux, des vins, des marchandises manufacturées, parmi les quelles figurent en premier rang les soieries, sont devenues la proie des flammes. Un relevé de ces pertes, fait avec soin, montre un chiffre de vingt-six millions de dollars ou au-delà de cent trente millions de francs.

On estimait que les compagnies d'assurance contre incendie de New-York avaient couvert environ une valeur de quatorze millions de dollars. Plusieurs compagnies ne pourront payer qu'environ vingt-cinq pour cent de leurs polices, d'autres paieront plus et il se trouve plusieurs compagnies auxquelles il restera quelque chose de leurs capitaux. Il y a eu aussi des assurances couvertes dans d'autres villes, ainsi qu'à l'étranger.

Cet incendie a duré 4 jours du 16 au 20 décembre, 694 maisons sont brûlées, plusieurs beaux établissemens n'existent plus. Le correspondant de la maison de Verviers termine ainsi:

Si en pareille catastrophe, il peut être permis d'offrir quelques paroles de consolation, je dirais que la Providence a bien voulu détourner de quelques intérêts belges des pertes plus ou moins graves. — Un plan du quartier incendié étant entre mes mains et l'intime connaissance que j'ai des diverses localités, me fait reconnaître un bon nombre de maisons de commerce en relation avec la Belgique, dont les magasins ne se trouvent pas inclus dans la scène de ce si déplorable événement.

L'Union publie la lettre suivante où se trouve expliquée la cause des bruits qui ont couru sur l'opposition que mettrait le gouvernement prussien à l'érection du chemin de fer de Cologne à la frontière belge:

Aix-la-Chapelle, le 9 janvier 1836.  
« Je m'empresse de répondre à votre lettre du.... pour vous mettre au fait de nos projets de chemin

de fer. Les renseignemens suivans me viennent de première source. D'abord le gouvernement paraît entrer franchement dans le principe de la construction des chemins de fer pour tous les projets qui lui ont été présentés, mais par entreprises particulières: ceci en réfutation de tout ce que vous avez lu depuis quelque temps dans les journaux d'Augbourg, etc.

« Les difficultés qui ont occasionné le retard dont on s'étonne, proviennent d'un parti égoïste de Cologne qui prétendait diriger la route par la vallée de Cornely-Munster, éloignée de deux lieues de notre ville, laissant aussi la ville de Duren de côté: mais le gouvernement, à l'instar de l'Angleterre, de la Belgique et de la France, paraît décidé à adopter en principe que les routes doivent approcher autant que possible des villes peuplées et industrielles.

Cologne voulait exploiter l'entreprise à son profit privé: mais le gouvernement s'est prononcé et veut qu'elle le soit au profit égal des actionnaires et des villes industrielles et commerciales. Toutes les mesures que le comité colonial avait arrêtées ont été déclarées par le gouvernement comme non avenues. Il vient de nommer un commissaire royal qui ouvrira le 16 de ce mois à Cologne, avec les délégués des actionnaires, les conférences où il s'agira de déterminer la direction définitive à donner à la route, de régler les droits de l'état, le tarif du transport, l'indemnité de la poste, etc.. On ne doute pas que Cologne ne renonce à ses prétentions égoïstes. Lorsque j'apprendrai le résultat de ce qui sera traité dans ces conférences je m'empresse de vous en faire part. »

Pour éclairer et faciliter la discussion de son budget, M. le ministre de la guerre a fait distribuer avant hier à tous les membres de la chambre un compte rendu. La première partie de ce compte rendu présente d'une manière exacte le montant des dépenses du département de la guerre, qui n'avaient encore pu être indiquées qu'assez approximativement à cause des nombreux transferts et crédits supplémentaires qui ont été accordés dans les budgets des divers exercices. Le montant total des dépenses s'élève à 293,956,617 fr. 45, répartis, savoir: 1830—1831, fr. 86,643,274 57; 1832, 71,835,299 35; 1833, 51,296,550 49; 1834, 42,753,493 04; 1835, 41,428,000.

— La semaine dernière, une personne se rendant à Binderveld, a été assaillie par deux malfaiteurs, qui lui ont pris quinze couronnes de France. (Nouveliste.)

Bruxelles, le 3 janvier 1836.

ÉCOLE SPECIALE. — Direction des études.

A. M. le Rédacteur du POLITIQUE.

J'ai l'honneur de vous prier, dans l'intérêt des personnes que la chose concerne, de vouloir bien informer le public, par la voie de votre estimable journal, que la direction de l'École spéciale a décidé que des nouvelles bourses d'études seraient créées en faveur des fils de veuves d'officiers ou d'employés des administrations qui se destineraient à l'école militaire, aux ponts et chaussées ou à la marine. Les demandes de bourses doivent être adressées franco au directeur, à Bruxelles, rue du Marais, n° 65.

Recevez, je vous prie, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Directeur de l'École spéciale,  
Henry VERKIN.

## ÉTAT CIVIL DE LIEGE, DU 14 JANVIER.

Naissances: 3 garçons, 2 filles.

Décès: 4 hommes, 1 femme, savoir: Jean Joseph Galopin, âgé de 88 ans, cultivateur, faubourg St. Laurent, veuf de Jeanne Debeur. — Simon Libert, âgé de 84 ans, employé, faubourg St. Léonard, époux de Jeanne Joassart. — Toussaint Susson, âgé de 83 ans, passementier, rue Grande-Bèche, veuf de Marguerite Mardaga. — Charles François Antoine Guillaume, âgé de 19 ans, canoëur, faubourg St. Léonard, célibataire. — Marie Pentecôte Fassin, sans profession, âgée de 38 ans, rue Haut des Taves, épouse de Guillaume Joseph Marnette.

## VILLE DE LIEGE.

Les bourgmestre et échevins, vu l'arrêté de la députation des états-députés en date du 6 janvier courant, relatif à la vérification des poids et mesures, arrêtent:

Ledit arrêté sera inséré dans les journaux de cette ville pour la connaissance des intéressés:

« La vérification et le poinçonnage des poids et mesures auront lieu en 1836, dans cette province, aux époques ci-après fixées, savoir:

« Dans la ville de Liège, les quatre derniers jours de chaque semaine, depuis le 15 janvier jusqu'au 14 juin inclusivement; passé cette époque, la vérification sera close pour la ville. Chaque quartier présentera toutefois ses poids et mesures à la vérification aux époques ci-après indiquées.

« Celui de l'Est, depuis le 15 janvier jusqu'inclus le 14 février.

« Celui de l'Ouest, depuis le 15 février jusqu'inclus le 14 mars suivant.

« Celui du Sud, depuis le 15 mars jusqu'inclus le 14 avril suivant.

« Celui du Nord, depuis le 15 avril jusqu'inclus le 14 mai suivant.

« L'hôtel de ville, le 13 janvier 1836.

Le président du collège, Louis JAMME.

Par le collège, le secrétaire DEMANX.

# ANNONCES.

## PROGRAMME

DU

# GRAND CONCERT,

VOCAL ET INSTRUMENTAL,

Qui sera donné le samedi 16 janvier, à la salle du Gymnase

PAR

## ÉTIENNE SOUBRE,

Prix de composition pratique du conservatoire, concours de 1835.

PREMIÈRE PARTIE.

- 1<sup>o</sup> Symphonie fantastique, exécutée par Etienne Soubre.
- 2<sup>o</sup> Les gondoliers vénitiens, chœurs chantés par MMes. les élèves du conservatoire, musique de M. Soubre.
- 3<sup>o</sup> Réve d'ébène, adagio et finale de la symphonie fantastique.
- 4<sup>o</sup> Solo de violoncelle, exécuté par M. Vanderheyden, 2<sup>e</sup> prix du conservatoire.
- 5<sup>o</sup> Grand duo des Puritains, musique de Bellini, chanté par MM. P. et B., amateurs; élèves du conservatoire.
- 6<sup>o</sup> Grand septuor de Hummel; la partie de piano sera exécutée par J. Massart, 1<sup>er</sup> prix du conservatoire.

DEUXIÈME PARTIE.

- 1<sup>o</sup> Grande fantaisie dramatique, par orchestre, composée par Etienne Soubre.
- 2<sup>o</sup> Le moine, scène de Meyerbeer, chantée par M. B., amateur.
- 3<sup>o</sup> Le Soir, chœur chanté par M. les élèves du Conservatoire, musique de Etienne Soubre.
- 4<sup>o</sup> Variations pour le piano, sur le duo de Puritains, composées par A. Hertz, exécutées par J. Massart.
- 5<sup>o</sup> L'Ange des Bleuets, romance composée par Etienne Soubre et chantées par M. L. M., amateur, élève du Conservatoire.
- 6<sup>o</sup> Chœur de la Juive, musique de Halevy, chanté par MM. les élèves du Conservatoire.

On souscrit dès à présent au Conservatoire, à la librairie Guilmar, rue Vinave-d'Ille, et rue de l'Étuve, n<sup>o</sup> 76.

ON DEMANDE, pour une maison particulière, un PRÉCEPTEUR CÉLIBATAIRE, offrant toutes les garanties désirables d'instruction et de moralité. — Toutes choses égales d'ailleurs, on donnerait la préférence à un allemand, possédant bien la langue française. S'adresser, rue de l'Agneau, n<sup>o</sup> 421, à Liège. 966

A VENDRE TROIS MAISONS situées rue Royale à Liège S'adresser quai d'Avroy n<sup>o</sup> 577.

On CHERCHE à ACHETER de rencontre une MACHINE A VAPEUR de la force de six à dix chevaux. S'adresser au bureau de cette feuille. 945

On DEMANDE des OUVRIERS TYPOGRAPHES. S'adresser au bureau de cette feuille.

On demande des APPRENTIS, ils recevront tout de suite une rétribution. S'adresser au bureau de cette feuille.

## L. HENGHENNE,

PROFESSEUR AU CONSERVATOIRE ROYAL,

A l'honneur d'informer le public que son CONCERT est fixé au vendredi 5 février prochain.

## REQUEIL

DES

## DISPOSITIONS RELATIVES

A LA

## RÉORGANISATION DE LA GARDE CIVIQUE.

Loi qui apporte des modifications aux lois existantes sur la garde civique. Du 2 janvier 1835. Prix : 50 centimes, au bureau du POLITIQUE.

# ETRENNES DE LA JEUNESSE, DÉDIÉES AUX DEUX SEXES,

PAR MM. EMILE DESCHAMPS, V<sup>e</sup> WALSH, JULES DE SAINT-FÉLIX, ETC.

Impression de luxe avec Dessins de Jules DAVID, Vignettes et Musique.

2 FR. 50 C. FRANC DE PORT POUR TOUTE LA BELGIQUE.

Ce joli volume, de plus de 250 pages in-18, se vend à Paris, Passage Dauphine, n<sup>o</sup> 22, et à Bruxelles, à la Librairie Moderne, Montagne de la Cour, n<sup>o</sup> 2, à partir du 1<sup>er</sup> décembre. — Les familles et les institutions des deux sexes ne peuvent offrir un livre plus agréable et plus moral. — Il l'emporte en talent et en beauté sur tous les ouvrages de ce genre. — MM. les libraires obtiennent des remises proportionnées à leurs demandes.

## JOURNAL DE LA JEUNESSE.

LES 2 PREMIÈRES ANNÉES.

Formant chacune un beau volume grand in 8, sont aussi très propres à être données en étrennes aux jeunes lecteurs des deux sexes. Elles contiennent une foule de Nouvelles du plus vif intérêt, dues à nos écrivains les plus distingués. La première année (2<sup>e</sup> édition) se vend 10 francs franc de port pour toute la Belgique; et la 2<sup>e</sup> année 12 francs; 12 beaux Dessins et plusieurs pièces de Musique enrichissent cette dernière, sans compter les nombreuses vignettes. Chaque année formera un volume indépendant, et peut s'acheter à part.

Toutes les demandes doivent être affranchies et comptant.

La commission administrative des hospices civils de Liège mettra, le mercredi 17 février 1836, à 3 heures de relevée, à la salle de ses séances, en ADJUDICATION au rabais sur simples soumissions cachetées, la fourniture des SOULIERS et BOTTINES nécessaires à ses établissements.

Les soumissions devront être remises au plus tard le jour de l'adjudication avant midi au secrétariat de ladite commission, ou l'on peut voir, tous les jours de 9 heures à midi, le cahier des charges. 977

# VENTE PUBLIQUE D'IMMEUBLES.

SITUÉS DANS LA

COMMUNE D'AUBIN NEUFCHATEAU ET ENVIRONS.

Le SAMEDI 23 JANVIER 1835, à dix heures du matin, chez Pierre Gilis, négociant à Warsage, par le ministère du notaire FLECHET de Warsage, on VENDRA publiquement les IMMEUBLES dont le détail suit, savoir :

- 1<sup>er</sup> Lot. — Des batimens d'exploitation avec grange écurie, étables et autres dépendances, un jardin et la prairie à la maison, le tout tenant ensemble, situé près de Neufchâteau, contenant deux bonniers 39 perches 74 aunes.
- 2<sup>e</sup> Lot. — Une prairie dite Waide au Bois, contenant un bonnier et 25 aunes.
- 3<sup>e</sup> Lot. — Une autre prairie dite Waide Grand'Mère, contenant 56 perches 66 aunes.
- 4<sup>e</sup> Lot. — Une pièce de terre dite l'Enclos, contenant un bonnier 7 perches 67 aunes.
- 5<sup>e</sup> Lot. — Une pièce de terre dite les Dielles, contenant 87 perches 18 aunes.
- 6<sup>e</sup> Lot. — Une terre dite Thier des Cuveliers, contenant deux bonniers 4 perches 87 aunes.
- 7<sup>e</sup> Lot. — Une terre dite les Agaux, de la grandeur de 61 perches 38 aunes.
- 8<sup>e</sup> Lot. — Une terre située en lieu dit en Rège, contenant 61 perches 2 aunes.
- 9<sup>e</sup> Lot. — Une pièce de terre située en lieu dit Fond d'Elmer, de 18 perches 52 aunes.
- 10<sup>e</sup> Lot. — Une terre située au lieu dit à la Croix Madame, de 26 perches 15 aunes.
- 11<sup>e</sup> Lot. — Une terre située au lieu dit en la Fosse d'Aubin, mesurant 87 perches 18 aunes.
- 12<sup>e</sup> Lot. — Une terre située au lieu dit Fond d'Elmer, de 29 perches 85 aunes.
- 13<sup>e</sup> Lot. — Une terre située au même endroit, contenant 21 perches 14 aunes.

Tous ces biens composent la ferme dite Petit Bois, exploitée par le sieur Pierre Joseph L'homme.

14<sup>e</sup> Lot. — Une maison avec écuries, jardin, prairie et autres dépendances, le tout tenant ensemble, situé au Hameau de Neufchâteau, contenant environ 40 perches.

15<sup>e</sup> Lot. — Une belle prairie appelée Bayard, contenant un bonnier 55 perches 61 aunes.

16<sup>e</sup> Lot. — Une maison avec écuries et autres dépendances, jardin et prairie, le tout tenant ensemble, situés au Hameau du Bouchtaix, d'un bonnier 17 perches 4 aunes.

17<sup>e</sup> Lot. — Une prairie dite Waide du Banc ayant formé deux pièces, mesurant 65 perches 38 aunes.

18<sup>e</sup> Lot. — Une pièce de terre, située au lieu dit sur les Vingt Bonniers, mesurant 39 perches 23 aunes.

19<sup>e</sup> Lot. — Une pièce située au lieu dit Elhez, mesurant 87 perches 18 aunes.

20<sup>e</sup> Lot. — Une prairie située au hameau de Bouchtaix, contenant 26 perches 15 aunes.

21<sup>e</sup> Lot. — Un beau verger nommé Forthe, mesurant un bonnier 74 perches 36 aunes.

Ces huit derniers lots sont tenus en location par Jean Gme. Rossius et autres.

22<sup>e</sup> Lot. — Une maison d'habitation avec étables, cours, jardin, prairie et dépendances, le tout tenant ensemble, situé au hameau de Fèchereux, contenant 2 bonniers 19 perches 69 aunes.

23<sup>e</sup> Lot. — Une prairie appelée les Hez de 65 perches 38 aunes.

Ces deux lots sont tenus en location par Jean Jos. Scurie.

24<sup>e</sup> Lot. — Une terre située à la Croix Madame, grande de 26 perches 15 aunes.

Ce lot est affirmé au sieur G. Haynen.

Tous ces immeubles sont situés sous la commune d'Aubin-Neufchâteau, canton d'Aubel, excepté les dixième, onzième et 13<sup>e</sup> lots qui sont sous celle de Bombye et les 9<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> lots sous celle de Mortroux.

On peut acquérir lesdits immeubles avec toute sécurité, s'adresser audit notaire FLECHET à Warsage, ou à Fçois. FLECHET à Liège, rue porte St-Léonard n<sup>o</sup> 646, pour obtenir des plus amples renseignements et voir les clauses et conditions de la vente. 88

# BOURSES.

PARIS, LE 13 JANVIER.

FONDS PUBLICS.	JOUR précédent.	Cours du jour.
Cinq pour cent, comptant. . . . .	108 60	109 05
» fin courant. . . . .	000 00	0 0 00
Trois pour cent, comptant. . . . .	81 00	81 20
» fin courant. . . . .	00 00	00 00
Naples. Cert. Falc., comp. . . . .	98 75	98 80
» fin courant. . . . .	00 00	00 00
Esp. Dte. ac. 5 <sup>o</sup> J. 1 <sup>er</sup> nov. comp. . . . .	49 5/8	49 3/4
» fin cour. . . . .	00 0/0	00 0/0
» Dte. diff. sans int. compt. . . . .	18 7/8	19 1/4
» Dte. pass. sans int. compt. . . . .	16 0/0	16 0/0
» Emp. des cort. J. de mai 1834. . . . .	00 0/0	00 0/0
» fin cour. . . . .	00 0/0	00 0/0
» Empr. royal. J. de juill 1834. . . . .	00 0/0	39 3/4
» fin cour. . . . .	00 0/0	00 0/0
» Rente 3 p. c. J. d'avril 1834. . . . .	00 0/0	00 0/0
» fin cour. . . . .	00 0/0	00 0/0
» Rente perp. J. de juill. 1834. . . . .	00 0/0	00 0/0
» fin courant. . . . .	00 0/0	00 0/0
Coupons cortés. . . . .	25 1/8	25 1/4
Rome. R. 5 p. c. compt. . . . .	103 0/0	101 0/0
» fin courant. . . . .	000 0/0	000 0/0
Belgique. Empr. 183, compt. . . . .	102 7/8	103 0/0
» fin cour. . . . .	0 0 0/0	000 0/0
Banque de Belgique. . . . .	113 1/2	000 0/0

AMSTERDAM, LE 12 JANVIER.

Deute active. . . . .	56 1/16	Rente française. . . . .	00 0/0
» différée. . . . .	0 0/00	Métalliques. . . . .	99 3/8
Billet de chance. . . . .	24 1/16	Russie, H. et C. . . . .	405 1/4
Syndic. d'amort. . . . .	96 0/0	Esp. rente perp. . . . .	00 0/0
» 3 1/2. . . . .	80 0/0	Naples fallomét. . . . .	94 1/4
Soc. de comm. . . . .	123 7/8	Brsiliens. . . . .	86 3/4

LONDRES, LE 12 JANVIER.

3 <sup>o</sup> consolidés. . . . .	92 3/4	Escompte. . . . .	00 0/0
Bel. em. 1832 C. D. . . . .	102 0/0	Différées. . . . .	25 1/8
Holl Dette activ. . . . .	55 1/4	Passives. . . . .	16 1/8
Id. 5 p. c. . . . .	00 0/0	Russie. . . . .	109 3/4
Portugais, 5 p. c. . . . .	85 0/0	Brsil. Emp. 1821. . . . .	84 0/0
Id. 3 p. c. . . . .	55 0/0	Mexicains, 5 p. c. . . . .	38 1/4
Espagne. Cortés. . . . .	50 0/0	Colomb. . . . .	00 0/0

ANVERS, LE 14 JANVIER.

CHANGES.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam. . . . .	1/4 1/2 p. P		
Rotterdam. . . . .	1/4 1/2 p. P		
Paris p <sup>r</sup> fr. 100. . . . .	fl. 47 1/4 A	fl. 46 7/8 A	46 3/4
Londres p <sup>r</sup> Estr. . . . .	fl. 12 1/2 1/2	fl. 12 0/3 1/4	
Ham. p <sup>r</sup> 40 HB. . . . .	35 1/16	35 1/16	34 15/16
Bruxelles. . . . .	1/4 1/2 p		
Gand. . . . .	1/4 1/2 p		

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE D'ANVERS.			» fl. 100		150 P
Deute activ. 5	105 0/0	P	BRÉSIL.	5	86
» différ. 42		A	E. à L. 1824		
BELGIQUE.			B. Guebl. 5		
Emp 4 <sup>e</sup> m. 5	101 0/0	P	R. P. à Am 5		
A. B. 1835.			Emp. 1834		495 8/3 8/3 7/8
Act. de la B.			Dette diff.		
HOLLANDE. 2 1/2			Cortés à P.		
Deute act. 4 1/2			» à L.		
Rte. remb. 2 1/2	98 0/0	P	dito Coup.		
AUTRICHE.					
Métalliq. 5	102 1/8	A	Cert. Falc. 5		92 3/4
Lots fl. 100.	260 0/0	P	ÉTAT-ROM.		
» fl. 250.	421		levée 1832. 5		101 1/2
» fl. 500.	711	A	à An. 1834. 5		98 0/0 A
PORTEGE.					
Lots fl. 300.	124 1/2				

BRUXELLES, LE 14 JANVIER.

Emp. R., fin cour.	101 0/0 P	Lost. r. av. cour.	96 0/0 A
» pr. à trois mois	000 0/0	» inscrip.	98 1/2 P
Deute active. . . . .	53 0/0 P	Métalliques. . . . .	102 1/4
Empr. de 1832. . . . .	99 3/4	Naples. . . . .	92 3/4
Act. Société Gén. . . . .	810 0/0 A	Rome. . . . .	401
So. de Com. de cvp	132 1/2	Brsil. Rotsch. . . . .	85 3/4 P
Ban. de Belgique	114 0/0 P	Emp. Ard. 1835.	50 0/0 A
So. du c. de S.-O	108 0/0 P	Emp. Guebl. . . . .	000 0/0
S. Hauts-Four. . . . .	113 0/0 A	P. à Ams. . . . .	00 0/0
Wasme-Hornu. . . . .	101 0/0 P	Fin cour. . . . .	00 0/0
Batig. fonc. . . . .	96 0/0	D. différée. . . . .	19 0/0 P
S. du Cha. Flenu. . . . .	109 1/4 P	Id. 1835. . . . .	26 0/0
Sclessin. . . . .	104 0/0 P	Cortés à Paris. . . . .	00 0/0
Société nationale.	140 1/2 P	» à Londres.	00 0/0
Gal.-Rus. ad. Br.	00 0/0	Coup. Cortés. . . . .	00 0/0
Levant de Flenu.	104 0/0 P		
Charb. d'Ougrée.	104 1/2 P	Amsterdam. . . . .	0/0 0/0
Sars-Longchamps	105 0/0 P	Londres et. . . . .	00 00
Deute active. Hol.	55 0/0	» 2 mois. . . . .	
Synd. d'amort. . . . .	00 0/0	Paris. . . . .	

VIENNE, LE 5 JANVIER.

Métalliques, 101 7/8. — Actions de la banque, 1379 0/0.

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 13 ET 14 JANVIER.

Le koff hanovrien Vr. Anna, c. Wilkens, v. d'Hambourg, ch. de tabac, zinc et cuirs.

Le schooner français Virginie, c. Vanlambeke, v. du Havre ch. de coton et cuirs.

Le 3 mâts américain Ceylan, c. Gore, v. de Batavia, ch. de sucre, etc.

La galléasse danoise Joanna Wilhelmina, c. Brodersen, v<sup>e</sup> de Memel, ch. de graine de lin.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

400 balles café Brésil ord., à 32 cts. consom.

250 balles coton Géorgie, prix inconnu.

450 caisses sucre Havane blond, à fl. 22 1/2 entrepôt.

H. LIGNAC, Imp. du Jour, rue du Pot-d'Or, n<sup>o</sup> 622, à Liège